



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR
L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS INTITULÉS
"DESSIN MANGA" PAR OSAFUNE TOSHIKAZU
DANS LES BIBLIOTHEQUES EST ET OUEST.**

**DÉCISION N° AU-19-229
EN DATE DU 29 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2019-2020,

CONSIDÉRANT la proposition d'atelier de Osafune TOSHIKAZU dont le siège social est situé 254, rue de Noisy-le-Sec – 93170 BAGNOLET, le samedi 9 novembre 2019 à 15h à la Bibliothèque Est et le samedi 16 novembre 2019 à 15h à la Bibliothèque Ouest.

D É C I D E

DE SIGNER avec Osafune TOSHIKAZU dont le siège social est situé 254, rue de Noisy-le-Sec – 93170 BAGNOLET, un contrat de prestation pour l'animation de deux ateliers intitulés « Dessin manga », le samedi 9 novembre 2019 à 15h à la Bibliothèque Est et le samedi 16 novembre 2019 à 15h à la Bibliothèque Ouest dont le coût est fixé à quatre cents euros (400,00 € T.T.C.) les deux ateliers ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190629-lmc1H6416H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
